

04 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 04/04/03

Soutien aux soins de santé de première ligne

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé 5 projets d'arrêts royaux permettant de soutenir davantage les soins de santé de première ligne.

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé 5 projets d'arrêts royaux permettant de soutenir davantage les soins de santé de première ligne.

Le soutien effectif des pratiques solo, des associations et des pratiques de groupe de médecins généralistes, des infirmiers/-ères et « sages-femmes » à domicile devient ainsi une réalité. Ces projets d'arrêts royaux forment un ensemble cohérent de mesures stimulant la collaboration entre les pratiques, qu'elles soient solo ou multidisciplinaires. Il a été opté pour un financement complémentaire permettant de subsidier les activités ciblées (permanence, concertation et gestion de la pratique) qui offriront une plus-value en termes de qualité des soins, du fait qu'elles stimulent la collaboration entre tous les acteurs. L'administration bénéficie, elle aussi, d'un meilleur soutien. Les projets constituent le dernier élément de toute une série de mesures déjà adoptées. Outre la conclusion, vers le milieu de l'année 2001, d'un protocole d'accord entre les autorités fédérales et les régions destiné à orienter la politique de la première ligne, des mesures ont été prises, au cours de ces dernières années, pour encourager et (mieux) financer la concertation multidisciplinaire, le Dossier Médical Global (DMG) et la concertation entre les travailleurs de la santé. Dans ce cadre également, une première série de cercles de médecins généralistes ont été récemment agréés. Ils seront prochainement financés par l'INAMI en vue d'améliorer la garde de première ligne pour la population et ce, sur l'ensemble du territoire de la Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe